



PRÉFET DE LA HAUTE-MARNE

Liberté
Égalité
Fraternité



Chaumont, le 16 mars 2022

r

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Halte aux dépôts sauvages de déchets !

Depuis de nombreuses années, le département de la Haute-Marne est concerné par la multiplication de décharges sauvages contenant des déchets de tous types, allant de matériaux inertes issus de la déconstruction, en passant par des déchets ménagers, jusqu'à des matières polluantes de type véhicules, réfrigérateurs, hydrocarbures, fibrociment...

Le phénomène prend de l'ampleur et les services de l'État sont de plus en plus sollicités pour mettre fin à ces incivilités qui viennent défigurer la campagne haut-marnaise et qui peuvent être à l'origine de graves pollutions, que ce soit de l'air lors de brûlages de matériaux, pratique strictement interdite, de l'eau par les écoulements et des sols par des infiltrations.

Cette situation nuisible à l'environnement et à l'ensemble de la population n'est plus acceptable. Pourtant, par le biais du réseau de déchetteries mis en place par le Syndicat départemental de l'énergie et des déchets (SDED 52), uniformément réparties sur l'ensemble du département, avec des horaires d'ouverture étendus, il est particulièrement simple pour les personnes concernées d'aller y déposer leurs déchets et de se rapprocher du SDED 52 pour toute interrogation.

Les dépôts sauvages de déchets sont aujourd'hui totalement prohibés et peuvent faire l'objet de sanctions. Les contrôles sont assurés par les Maires des communes qui, par leur pouvoir de police, peuvent relever les infractions. En cas de manquements plus importants, ou lors de récidive, la gendarmerie et l'Office de la Biodiversité peuvent eux aussi intervenir.

Protégeons la nature, déposons nos déchets dans les déchetteries

	Mon volume de déchets est inférieur à 3m³	Mon volume de déchets est supérieur à 3m³
Mes déchets correspondent aux filières acceptées en déchetterie	Je me rends à la déchetterie de mon choix. <i>Horaires et localisations sur www.sded52.fr</i>	Je contacte le SDED 52 afin d'organiser mes dépôts en déchetterie. <i>03 25 35 09 29 ou sded52@sded52.fr</i>
J'ai un doute sur l'acceptation de mes déchets en déchetterie	Je contacte le SDED 52 afin d'identifier la bonne filière de traitement de mes déchets. <i>03 25 35 09 29 ou sded52@sded52.fr</i>	

À noter, les apports de pneus sont également limités à 4 par jour ainsi que les pots de solvants, colles, peinture, acides, bases, liquides de bricolage ou jardinage limités en volume à 25 litres par jour.

Contact presse :

Lysiane BRISBARE / 03 25 30 22 54/06 86 80 52 55